

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Mauvaises lois, mauvaises finances

Il faudrait être bien naïf pour supposer que les nombreuses grèves qui éclatent en France ne sont dues qu'à la cherté de la vie. Par la manière dont elles se présentent, il n'est pas difficile d'y sentir la main allemande.

En cherchant tout à la fois à exaspérer employés et employeurs, on espère que les expéditeurs seront paralysés à l'étranger par les prix trop élevés de nos produits. Ce n'est pas impunément que la hausse atteint les matières et les salaires.

Ajoutons à ces hausses générales la loi de huit heures qui vient réduire d'un quart toute la production, sans réduire d'un centime les prix de revient au contraire puisque c'est aux mêmes dates que les grèves aggravent la situation.

Certains farceurs avaient bien dit qu'un travail accéléré compenserait la diminution des heures et la hausse des salaires. Ces sortes de miracles ne sont plus de saison s'ils ont jamais existé.

Dans une ville de l'Isère les ouvriers d'une fabrique de chaussures ayant réclamé une augmentation journalière de ... non, mais, des fois... de vingt-cinq francs, le patron a fermé ses ateliers, pris son auto et s'en est allé en disant à ses ouvriers : « Je ferme à regret mes ateliers et je m'en vais pour toujours. Vous vous apercevrez bientôt que les conseillers ne sont pas les payeurs. Je vous laisse aux mauvais drôles qui vous ont poussé à me demander 25 et 30 francs de supplément par jour alors que vous gagnez des salaires triples de ceux d'avant-guerre et même de 1917, qui vous permettent de bien vivre. Je vous avais apporté l'aisance, je souhaite qu'un autre continue ma tâche. Je vous salue. »

Et l'auto fila à toute allure, laissant comme hébétés les ouvriers qui ne s'attendaient pas à ce sale coup.

Enfin, dans une ville savoyarde, le 31 mai, le personnel d'une usine présenta ses revendications au contre-maître, dont l'une visait la journée de 8 heures.

Le lundi 2 juin, les ouvriers se présentèrent aux chantiers comme de coutume lorsque le directeur les réunit et demanda que ceux qui étaient partisans de la journée de huit heures se fissent connaître. Tous levèrent la main en signe d'adhésion. Le directeur leur donna l'ordre de quitter le chantier, ce qu'ils firent, mais se ravisant, il les rappela et les invita à passer à la caisse pour être réglé, ce qui fut fait.

Et voilà le gâchis où nous plongeant des lois qui auraient pu attendre des temps moins troublés pour être appliquées, ou un programme financier dont le moindre que l'on puisse dire, est qu'il est détestable, parce que l'on voit clairement que le ministre ne sait pas chercher l'argent là où il est, mais dans les poches du petit contribuable l'éternel tondu.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN Ressources municipales galvaudées

Nous sommes à la « Petite Tunisie » des amis de vieille date de nos dirigeants municipaux, ils ne se formaliseront donc pas si nous relevons dans un écho de notre confrère du matin une phrase que nous ne pouvons pas laisser passer sans un mot de protestation.

Depuis quelques semaines, notre Résident Général désireux de connaître tous les rouages du char tunisien, se rend chaque jour dans une administration ou dans l'autre.

Un de ces jours derniers c'était la municipalité de Tunis qui avait le grand honneur de le recevoir. Il y fut reçu par MM. Curtelin et Chabert, vice-présidents qu'entouraient MM. Joseph Valensi, directeur des Services administratifs, et Perret, ingénieur-directeur des Travaux de la ville.

« M. Curtelin, dit notre confrère, a fait au Ministre les honneurs de l'hôtel-de-ville, modeste bâtiment que les ressources de la ville n'ont pas encore permis de faire plus luxueux, toutes les finances municipales ayant été jusqu'à présent absorbées par un emploi plus utile »

Est-ce sérieux ? Et peut-on vraiment prétendre que nos ressources ont été jusqu'à présent absorbées par un « emploi plus utile », quand on sait que la ville a dénoncé le contrat de la Société des Stations Hivernales pour exploitation des jeux aux casinos municipaux, ce qui nécessitera une dépense de plus d'un million et demi qui aurait très bien pu être affectée à l'achèvement de notre hôtel-de-ville. Nous espérons que cette « folie » qui est déferée à la justice ne sera pas sanctionnée, et de ce fait que la Municipalité pourra disposer des fonds destinés à une opération très malheureuse... à moins que la municipalité ait sous la main une autre société offrant des avantages et un programme plus sérieux que l'Hivernale.

L. S.

NOS ECHOS

Un mot encore sur

le départ de M. Blanc

Le décret nommant M. Blanc délégué à la Résidence Générale du Maroc le désignait comme inspecteur général des Services administratifs au ministère de l'Intérieur, alors il n'était plus secrétaire général du Gouvernement Tunisien ?

Il avait donc cessé ses fonctions au Dar el Bey avant d'être pourvu d'une nouvelle et grasse situation dans l'empire du Maghreb ?

Sans doute, si l'on s'en rapporte au « Journal Officiel » de Paris qui ne fait pas état de sa situation en Tunisie.

Rien ne le rattachait donc plus à la Régence, et sa succession était par conséquent ouverte, non pas depuis le jour où il partit pour Paris, mais depuis celui où vendit la superbe propriété qu'il s'était fait construire sur les hauteurs de Sidi Bou-Saïd.

A partir de ce moment, on pouvait escompter son départ pour le Maroc ou pour autre part. On nous assure que plusieurs fonctionnaires du Dar el Bey penseraient le rejoindre, et déjà boucleraient leurs malles.

Au Dar el Bey

En prenant possession du secrétariat général du Gouvernement Tunisien, M. Manceron ne s'attendait certainement pas à voir entre ses mains les rênes de l'ad-

ministration et de la justice. Le fardeau lui paraissait plus léger s'il pouvait avoir auprès de lui un collaborateur en qui il aurait toute confiance, un second lui-même. Si M. Reclus est cet homme-là, tant mieux, mais M. Reclus c'est un peu quelque chose de M. Blanc, façonné à son image, ayant coopéré à certaines mesures ou nominations qui n'ont pas toutes été marquées du pur souci de justice. Bref, nous émettons un avis heureux si nous nous trompons, et si M. Reclus n'a été pour rien dans certaines mesures assez vivement critiquées.

De passage

M. le capitaine aviateur Battini, ancien chef de l'escadrille saharienne, est venu passer quelques jours chez son beau-père, M. Armand Ravelet, notre confrère. Nous souhaitons la bienvenue à M. le capitaine Battini.

Où vont nos moutons ?

Depuis deux mois, dit le « Patriote Morézien », nous devrions avoir en France des bœufs et des moutons d'Algérie et de Tunisie, et on commence seulement à promettre quelques moutons qui arriveront peut-être trop tard quand ces troupeaux auront déjà souffert des chaleurs de l'été.

Pendant que les ravitaillements des armées réservaient pleins pouvoirs aux intendances, pendant que les torpillages étaient à redouter, nous comprenons que les expéditions d'Algérie Tunisie étaient empêchées. Mais maintenant...

Maintenant ! le mouvement du port de Sfax nous en fournit l'explication :

La saccolève Santa Maria di Porto Salvo, italienne, est partie, allant à Zouara avec un chargement de 250 moutons ; la saccolève Madre Rosa italienne, allant à Zouara avec un chargement de 250 moutons ; la saccolève Nuova Maria di Porto Salvo, italienne, allant à Zouara avec un chargement de 250 moutons ; la saccolève S. Tommaso, italienne allant à Zouara avec un chargement de 250 moutons ; soit mille moutons en un seul jour.

Mais voici que le comité de ravitaillement vient de décider d'autoriser la sortie sur la métropole de 40.000 ovins, 900 porcins, 500 bovins. Ces chiffres ont été arrêtés en tenant compte de la situation du cheptel et des besoins de la consommation locale.

Pour mater la spéculation

Puisque l'huile est si chère aujourd'hui en Tunisie malgré les stocks abondants dont elle dispose, M. le directeur général des Finances ne pourrait-il comme l'Algérie en faire venir quelques petits chargements d'Espagne où elle abonde, ce qui permettrait de la vendre au détail à 3 ou 3,15 le litre comme chez nos voisins de l'ouest ?

Ce serait un comble, mais qu'y faire ?

Médaille de la

reconnaissance française

M. le Docteur Reynal, médecin de colonisation à Maktar, gendre de notre confrère Lecore-Carpentier, de la « Dépêche Tunisienne », vient de se voir attribuer cette distinction, nous l'en félicitons bien sincèrement.

Sus aux riches

Lors de l'application de l'impôt sur le pétrole qui frappait surtout les petites bourses, car le pétrole n'est guère usité par les riches, un brave homme, père de famille, nous écrivit pour nous demander pourquoi la Conférence Consultative avait négligé d'imposer le gaz et l'électricité. Cette proposition fut trouvée peu sérieuse, elle l'était pourtant beaucoup, et la preuve c'est qu'un projet de loi qui vient d'être distribué à la Chambre des députés pour demander la création de nouvelles ressources fiscales mentionne un article sur les consommations d'éclairage, gaz et électricité qui serait basé sur la valeur des fournitures et fixé à dix pour cent de cette valeur.

Si cette réforme est adoptée en France que fera-t-on en Tunisie ?

A l'Ouzara

La « Tunisie Française » nous apprend que l'une des premières réformes qui serait apportée au fonctionnement du Tribunal de l'Ouzara consisterait à faire donner lecture par celui-ci en audience publique du maaroud beylical (jugement) qui interviendra dans chaque affaire mise en délibéré.

En effet, les justiciables faisaient la navette entre le greffe et la Direction pour s'assurer d'abord si le jugement était rendu et ensuite pour attendre éventuellement connaissance du dispositif. C'était là une grande perte de temps im-

posée aux intéressés qui s'en plaignaient en vain.

Désormais, nous affirme-t-on, le Tribunal de l'Ouzara donnera lecture publique des maarouds qui seront rendus quinze jours ou trois semaines après les plaidoiries.

Cette réforme — si elle se confirme — aurait donc une grande importance car à l'heure actuelle on ne peut jamais prévoir l'époque à laquelle le maaroud intervient dans une affaire. Souvent le délibéré durait des années sans que le maaroud attendu fût publié !

Nous ajouterons que la mort de M. Roy sera le commencement d'une ère de réformes importantes dont le défunt secrétaire général ne voulait pas entendre parler sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi.

Bach Hamba et le « Matin »

Les informations du « Matin » ne sont pas toujours, comme il le prétend, d'une rigoureuse exactitude : témoin sa lettre de Bach Hamba. Comme la annoncé la « Tunisie Française » et comme nous l'avions annoncé nous-même. Ali Bach Hamba, l'avocat et directeur du journal le « Tunisien », contre qui fut pris un arrêté d'expulsion, est mort en octobre dernier à Constantinople.

Les lettres écrites par sa femme, d'origine italienne, à divers amis de Tunis annonçant la nouvelle ne permettent pas le moindre doute à cet égard.

Mais Ali Bach Hamba avait un frère du nom de Mohamed, juge au tribunal de la Driba, qui quitta l'administration lors de l'expulsion de son frère. Avant de quitter Tunis il dit qu'on entendrait parler de lui, c'est peut-être de lui dont veut parler le « Matin ».

Mais ce Bach Hamba-là n'avait aucune autorité dans le pays, et ses actes laissent parfaitement indifférents ses coreligionnaires de Tunisie dont le loyalisme ne s'est pas démenti un instant pendant toute la guerre.

A l'Administration des Habous

Le personnel de l'Administration des Habous qui comprend près de cent soixante employés, a adressé au Résident général une pétition dans laquelle il demande un relèvement de salaires, en se basant sur l'amélioration de traitement consenti dernièrement aux fonctionnaires musulmans des autres administrations.

Il est surprenant que les agents de cette administration, qui jouit de revenus très importants, soient obligés de réclamer ce qu'on a accordé depuis longtemps aux autres fonctionnaires indigènes. Jusqu'à ce jour M. Blanc n'avait pas daigné s'intéresser au sort de ces parias qui touchent en tout et partout 400 francs d'indemnité par an s'ils sont célibataires et 600 francs s'ils ont charge de famille.

Cette pétition a été remise par les signataires à Si Larbi ben Abdallah, délégué du gouvernement auprès de l'administration, qui s'est chargé de faire parvenir au ministre.

Voyages en France

La Compagnie des Chemins de fer P. L. M. (Réseau Métropolitain) rétablit à dater du 15 courant. Les billets du tarif spécial G. V. et du tarif commun G. V. 105 chapitre 1^{er} paragraphe Bains de Mer. Stations Thermales et balnéaires. Billets de Familles. Billets de Vacances.

Pour tous renseignements, s'adresser aux Bureaux de l'Agent Commercial de la Cie, 19, rue de la Liberté, Alger. Téléphone 32.34

Exportation des tissus de coton

Le Président de la Chambre a l'honneur de faire connaître à ses ressortissants que le Décret Beylical du 30 Mai a supprimé les tissus de coton de la nomenclature des marchandises dont l'importation demeure provisoirement prohibée.

« La question posée à ce sujet par notre Chambre à M. le Résident Général se trouve ainsi résolue dans le sens de la pleine liberté du commerce des tissus de coton. »

Attendons-nous alors à voir les prix remonter, car c'est ainsi toutes les fois.

Simple parallèle

Ceci est dédié à la Commission de la Réforme administrative :

Un maréchal de France, vainqueur de la Marne, touche 33.000 francs par an ; le premier président de la Cour de Cassation en perçoit 30.000 et un premier président de Cour d'Appel 25.000 francs.

Un interprète judiciaire en gagne 40.000 francs par an aisément. Je ne veux pas dire : tous ! Mais les émoluments de ces auxiliaires de la justice varient entre 15 et 40.000, et ceux des greffiers entre 12 et 25.000, tandis qu'un juge de paix ne peut atteindre qu'un maximum de 9.000 et un président de tribunal à 12.000 francs.

N'y a-t-il pas là une anomalie ?

Aux délégations financières

M. Jonnart a fait de son discours d'ouverture un exposé complet de la situation financière et économique de l'Algérie.

« La situation financière, profondément troublée exigera, a-t-il dit, de nouveaux et importants sacrifices. Les budgets de guerre n'ont pu être équilibrés qu'au moyen des avances de la Banque de l'Algérie. — cent millions de billets nouveaux tous les deux mois ! Il importe de liquider dès 1920 le passé par un emprunt de consolidation qui ne sera pas inférieur à 500 millions. Désormais le produit des impôts doit seul faire face aux dépenses budgétaires. Pour équilibrer le prochain budget, de nouvelles taxes et le relèvement des taxes existantes doivent être votés, notamment l'impôt sur les successions, l'impôt sur les allumettes, le relèvement des droits de circulation sur les vins, des droits sur les alcools, les tabacs, etc, etc, etc ! »

« Après avoir fait ressortir les difficultés de la situation présente, le gouverneur général a développé les grandes lignes du programme d'avenir, dont l'étude se poursuit activement et qui embrasse toutes les questions de transports terrestres maritimes, l'organisation économique et l'organisation sociale. M. Jonnart a insisté, en même temps, sur la nécessité des dépenses de premier établissement des nouvelles lignes de chemins de fer et l'agrandissement des ports, sur les dépenses des travaux hydrauliques, qui doivent être entrepris avec plus de méthode et des hardiesses. Il a indiqué que l'état de la plupart des lignes de chemin de fer d'intérêt général existantes, qui laissaient déjà beaucoup à désirer pendant la guerre, et aujourd'hui très critique. Des commandes de matériel neuf viennent d'être faites, mais ces acquisitions de matériel ne suffiront pas pour mettre les réseaux en mesure de répondre à tous les besoins d'un trafic sans cesse croissant. Il a énuméré, en outre, les nombreux projets de travaux complémentaires qu'il y a lieu d'exécuter dans le plus bref délai »

Bref, l'Algérie a devant elle un très brillant avenir et une perspective d'impôts nouveaux tout comme la Tunisie.

N'est-il pas à craindre que le colon, dont la vie du bled est loin d'être celle du paradis terrestre ne jette le manche après la cognée et s'en aille au Maroc ou en Amérique porter son activité et ses capitaux ?

N'est-il pas à craindre que nos plus belles colonies de l'Afrique du Nord ne redeviennent ce qu'elles étaient sous la domination arabe ? On ferait bien d'y songer pendant qu'il en est temps encore.

L'hydraulique agricole

La sous-commission de l'hydraulique agricole poursuit ses travaux et examine dans tous leurs détails les diverses études, déjà faites sur la question, avant d'établir le projet d'ensemble définitif.

Le Résident général, qui attache une très grande importance à la réalisation du programme de l'hydraulique agricole, assistait en simple auditeur à la dernière séance. Il fut question à cette séance des barrages à établir, dont la construction doit précéder tous les autres travaux.

On estime à deux cents millions les travaux à entreprendre, c'est pour rien ! Comme on ne sait quoi faire de nos ressources budgétaires, voilà de quoi remplir bien des poches.

Guerre et Paix

Nous avons reçu une brochure : « Guerre et Paix », de M. Chauffin, dont nous partageons en partie les idées. Mais nous sommes trop loin et trop peu au courant de ce qui se passe à Versailles pour pouvoir donner, dès maintenant, une appréciation motivée sur ce que sera le futur traité de paix.

Jusqu'à la signature, ayons confiance en Clémenceau, le sort de la France est en de bonnes mains malgré les hurlements des chacals qui sont à ses chausses.

La Politique Agraire du Gouvernement

Au cours d'une interpellation sur la politique agraire du gouvernement, le citoyen Compère-Morel qui, jusqu'à ces temps derniers, était commissaire du gouvernement, a exposé toutes les mesures qu'il faut envisager pour organiser la production agricole. Il préconise d'abord l'emploi de machines agricoles conduites par des paysans instruits pour que ces machines donnent tout leur rendement.

L'orateur montre l'importance qu'il y a à donner aux paysans une grande quantité d'engrais chimiques; il engage, à ce sujet, une controverse avec M. Dior, président du Syndicat des producteurs d'engrais, qui déclare que, jusqu'à présent, la matière première a manqué.

Ce n'est que par l'accroissement des richesses industrielles et agricoles que la France sortira de la situation difficile où elle se trouve. Le problème agricole n'intéresse pas seulement les ruraux; il intéresse toute la nation. Ce serait, d'ailleurs, une faute grave que d'essayer d'opposer les travailleurs des villes à ceux des campagnes. Ce serait conduire le pays à une catastrophe. Ce serait un crime de dresser une partie de la population contre une autre partie. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Paul Constans s'élève contre la mauvaise volonté des autorités militaires à accorder des sursis agricoles justifiés à des soldats inutilisés dans des dépôts.

M. de Cailhard-Bancel. — Je ferai écho à ce que vient de dire M. Paul Constans. Il y a parmi des officiers une certaine hostilité inadmissible contre les sursis agricoles. le ministre de la guerre doit intervenir pour que l'on favorise la petite propriété rurale.

M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement. — Je remercie les orateurs d'avoir exposé les nécessités agricoles: il est évident qu'il faut mettre en œuvre tous les moyens de développer notre agriculture. Mais il ne faut pas oublier que l'agriculture française est la première du monde. L'agriculteur de France est le plus industrieux de tous les agriculteurs; il faut mettre à sa disposition des engrais; des usines de cyanamide vont doter notre agriculture d'engrais artificiels précieux. Le ministre indique les mesures qui sont prises pour faciliter l'extraction et la fabrication des engrais nécessaires à l'agriculture.

M. A. de Laporte. — Le problème consiste à donner des engrais à bon marché et à empêcher la spéculation.

M. Boret. — Au fur et à mesure

que les frètes deviendront libres, les engrais arriveront plus nombreux sur le marché; le gouvernement s'est préoccupé d'empêcher toute spéculation. L'Etat n'hésitera pas à être acheteur et répartiteur des engrais. S'ils nous manquaient le gouvernement demanderait au Parlement les lois nécessaires. Dès maintenant les offices régionaux peuvent fonctionner.

Nous avons reproduit succinctement les débats à la Chambre des députés sur la politique agraire du gouvernement. Cela fait pitié.

Pourquoi toujours parler de lois nécessaires à demander au parlement quand le phosphate abonde en Tunisie?

Le ministre ignore-t-il que la Tunisie vit sous le régime des décrets, et qu'il est par conséquent très facile d'empêcher l'exportation abusive de nos phosphates vers tous les pays du monde, alors qu'une infime quantité est envoyée en France.

Pour l'édification du ministre et des membres du parlement que cela intéresse, voici le dernier relevé en date des expéditions opérées par le port de Sfax seulement dans la dernière quinzaine:

Le brick-goëlette *Nuovo Due Cugini*, italien, allant à *Porto-Empedocle* avec des phosphates;

Le vapeur *Metlaoui*, italien, allant à *La Spezia* avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Marianna*, italien, allant à *Civita-Vecchia* avec des phosphates;

Le vapeur *A. E. Amès*, anglais, allant à Saint Louis du Rhône avec des phosphates;

Le vapeur *Giulio Cesare*, italien, allant à Nantes avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Rosina*, italien, allant à Marseille avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Yolanda Scotto*, italien, allant à *Milazzo* avec des phosphates.

Le brick-goëlette *René*, italien, allant à *Porto-Empedocle* avec des phosphates;

Le vapeur *Torvalo*, suédois, allant à *Barleta* avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Renato*, italien, allant à *Porto-Empedocle* avec des phosphates;

Le trois-mâts goëlette *Aquila*, italien, allant à *La Spezia* avec des phosphates;

Le trois-mâts goëlette *Adelaide*, italien, allant à *Livourne* avec des phosphates;

Le brick *Il Primo*, italien, allant à *Portici*, avec des phosphates;

Le brick goëlette *Giuseppina*, italien, allant à *Portici* avec des phosphates;

Le vapeur *Southport*, anglais, al-

lant à Marseille avec des phosphates;

Le vapeur *Matilde*, italien, allant à *Milazzo* avec des phosphates;

Le vapeur *Urano*, intersellié, allant à *Savone* avec des phosphates;

Le côtre *Aagelo Raffaele*, italien, allant à *Portici* avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Agnese*, italien, allant à *Civita-Vecchia* avec des phosphates;

Le vapeur *Député Frédéric Chevillon*, français, allant à Saint Louis du Rhône avec des phosphates;

Le vapeur *Marie Louise*, français, allant à Nantes avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Emilia*, italien, allant à *Portici*, avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Baleno*, italien, allant à *Porto-Empedocle*, avec des phosphates;

La goëlette *Stephane Derville*, italienne, allant à *Livourne*, avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Anna Caterina*, italien, allant à *Portici* avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Yolanda*, italien, allant à *Portici* avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Rosine*, italien, allant à *Portici* avec des phosphates;

La saccolève *S. Tomasso*, italienne, allant à *Portici*, avec des phosphates;

Le côtre *Nuova S. Alberto*, italien, allant à *Portici* avec des phosphates;

Le brick-goëlette *Laura*, italien, allant à *Civita-Vecchia* avec des phosphates;

Le vapeur *Moorby*, anglais, allant à Nantes avec des phosphates;

Après cette lecture, tout ce qu'on pourra dire sur le manque d'engrais en France n'est que du vent. Si le gouvernement veut des phosphates — même tous nos phosphates — il n'a qu'un mot à dire à nos dirigeants tunisiens, et il en aura des milliers et des centaines de milliers de tonnes qui sont là prêtes à Sfax, au 10^e kilomètre, à Metlaoui, à Redeyef et ailleurs. Pourquoi ne dit-il pas ce mot?

Toutes les discussions autour de la question des engrais ne sont que d'inutiles bavardages.

A CEDER

après fortune faite

GRAND HOTEL de premier ordre dans une grande ville de Tunisie
Belle clientèle - Facilité de Paiement

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

Suite des Echos

A l'« Echo de Bizerte »

Notre confrère M. Saint-Paul, directeur de l'« Echo de Bizerte », a dû aller demander au climat de France le rétablissement d'une santé comprise par un long séjour en Tunisie. Nous ne le laisserons pas partir sans lui dire les regrets que nous éprouvons de le voir quitter la Tunisie et Bizerte dont il a défendu avec apreté les intérêts. Il nous a obligé plusieurs fois de lui dire de modérer ses appétits gloutins, car si Bizerte existe, il n'est pas, à lui tout seul, la Tunisie. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de son œuvre. Il est remplacé par M. Fernand-René Roy, qui continuera l'œuvre de M. Saint-Paul, mais pour que cette œuvre ait des chances de réussite, il faut savoir demander que ce que Bizerte peut et doit légitimement obtenir, car en voulant tirer trop à soi la couverture on finit par ne rien obtenir du tout.

Le capitaine Duclos

C'est avec un plaisir d'autant plus vif que nous avons reçu des nouvelles de notre ami le capitaine B. Duclos que nous l'avions cru disparu dans la tourmente.

Notre ami qui vient d'être démobilisé se trouve actuellement à Paris où il n'oublie pas les nombreux amis qu'il a laissés en Tunisie et qui seront heureux de le revoir et de le féliciter de sa vaillante conduite qui diffère quelque peu de celle de quelques « valeureux » tunisiens qui ont préféré la tranchée plus tranquille de Tunis à celle du front.

Plaignez ces malheureux! Mais quelle leçon leur a donné Duclos qui, à 58 ans et demi — il est né le 30 décembre 1855 — s'est mis bravement au service de sa patrie alors qu'il pouvait rester tranquillement chez lui à brasser des affaires qui l'auraient enrichi plus que sa solde de capitaine.

Nécrologie

Encore un vieux tunisien qui disparaît avec M. Chevallier, agent général de la Cie d'assurances le « Phénix ».

Nous prions sa veuve et toute sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

AU B.G.

La Compagnie informe le Public que par décision en date du 6 Mai 1919, M. le Directeur Général des Travaux Publics de la Régence de Tunis a homologué les propositions relatives aux avis du 24 Décembre 1918 et ayant pour objet de mettre en harmonie ses tarifs spéciaux intérieurs et communs de grande et de petite vitesse avec les dispositions de l'Arrêté du 22 Juin 1918 concernant la fixation des frais accessoires sur les

chemin de fer tunisiens et celles du 15 Mars 1919 et ayant pour objet d'ajouter à la fin des aînées —

III — V et VII des Conditions particulières aux tarifs spéciaux GV nos 14 et 114 « Denrées périssables et Produits pharmaceutiques » un indice (c) correspondant à un renvoi fixant pour l'apport et la livraison des colis de ravitaillement dans les gares de Tunis, Bizerte et Sousse, des dispositions autres que celles prévues à ces aînées.

La Marne...

Jusqu'ici on n'a évqué peut-être qu'une bataille gigantesque, une victoire brillante qui a sauvé la France et éclairé d'une apothéose de gloire les armées françaises. Mais il ne nous a pas été donné de connaître exactement comment s'est déroulée cette bataille et dans quelles conditions cette victoire nous a été acquise. Ça et là, des récits ont été publiés, la plupart rédigés par des combattants qui n'avaient pu connaître qu'une portion et non l'ensemble de cette opération de large envergure. Nous allons bientôt connaître un récit complet et détaillé de cette immense bataille, car M. Gabriel Hanotaux en a abordé maintenant le récit dans sa remarquable « Histoire Illustrée de la Guerre de 1914 ». L'auteur a pu puiser dans les archives, les documents originaux et les recherches dans l'Allemagne occupée. L'historien est en mesure de présenter un récit intéressant, nouveau au point de vue stratégique et au point de vue tactique de ce fait d'armes immortel.

Pour la première fois, M. Gabriel Hanotaux expose dans sa conception et dans son explication le plan de Joffre, les fautes inouïes du commandant allemand et l'énorme complexité d'une lutte qui s'étendait de Paris à la frontière de l'Est. Grâce à cette étude, tout le monde comprendra la portée considérable de la bataille de la Marne, qui a décidé des destinées de la guerre mondiale.

L'Histoire Illustrée de la Guerre en 1914, de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, paraît en fascicules bi-mensuels le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Le fascicule 1 franc. Elle sera complète en 200 ou 220 fascicules (106 fascicules parus à ce jour). Elle est également vendue en volumes reliés (2 vol. parus, le vol. 2 francs). — Chez tous les libraires et à l'Édition Française Illustrée, 30, rue de Provence, Paris.

MAISONS RECOMMANDÉES

G de Fabrication de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FARUGIA, Succ^r, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis.

P Postaux, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

G Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France.

G Grand Hôtel de France, Stax, 1^{er} ordre, Viazzi, propriétaire; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

P Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON, — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

P Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

M Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zerkoun, Tunis.

C Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

E Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais, Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH

4, avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :

5, Rue Saint-Charles = TUNIS

Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

RESTAURANT DU JAPON

G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique.

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lit)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

Espigaderas-lieuses - Râteaux - Fauchenses

Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE

disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

VÊTEMENTS

J. BELL

6, Rue d'Italie, TUNIS

